



Paris, le 16 septembre 2020

Objet : Mobilisation de députés pour reconsidérer les mesures prises visant à mettre fin au déremboursement de l'homéopathie

Monsieur le Premier ministre,

Pour nombre de Français - et au-delà des crispations récurrentes sur la preuve de son efficacité -, **l'homéopathie répond à un besoin médical avéré** et occupe une part considérable des méthodes thérapeutiques auxquelles ils font appel.

Le Gouvernement a cependant décidé en juillet 2019 de procéder au déremboursement intégral de l'homéopathie à compter du 1^{er} janvier 2021 et le Conseil National de l'Ordre des Médecins a mis fin le 3 octobre 2019 au titre actuel d'homéopathe pour les futurs médecins.

Pourtant, elle contribue indéniablement à **diminuer la consommation médicamenteuse et donc à combattre l'antibiorésistance**, reconnue comme un problème majeur en termes de santé humaine et animale au niveau international¹. À l'échelle mondiale, les résistances microbiennes seraient quant à elles responsables de 700 000 morts par an.

Par ailleurs, l'homéopathie participe pleinement à la **lutte contre la polymédication**. Effectivement, les patients polypathologiques, en particulier âgés, peuvent fréquemment se voir prescrire de nombreux médicaments. Cela induit des risques importants d'effets indésirables et d'interactions médicamenteuses pouvant se révéler mortelles dans certains cas. La polymédication peut donc concrètement altérer la qualité de vie, majorer le risque d'hospitalisation et même augmenter la mortalité.

Exercée depuis plus de 200 ans par des médecins bénéficiant d'une formation encadrée et inscrite à la Pharmacopée française en 1965, il est difficilement concevable d'accepter l'idée selon laquelle, l'homéopathie, qui a longtemps été reconnue par les autorités et la communauté médicale, puisse soudainement être reléguée au rang des méthodes fantaisistes voire du « charlatanisme » et qu'en

¹ En France, l'antibiorésistance est la cause de 12 500 décès par an selon l'étude Burden menée par l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_antibiotiques.pdf

conséquence, les trois Français sur quatre l'utilisant régulièrement joueraient avec leur santé de manière irresponsable.

Chaque jour, environ 4 000 médecins prescrivent l'homéopathie de façon experte en première intention. Chez les médecins généralistes, un sur trois affirme prescrire quotidiennement des médicaments homéopathiques et 74% des utilisateurs les jugent efficaces. La pratique trouve également sa place à l'hôpital, dans les services de pédiatrie, de gynécologie ou encore d'oncologie où elle est utilisée en complément des chimiothérapies et des radiothérapies. En effet, on estime actuellement qu'entre 30% et 50% des malades atteints d'un cancer l'utilisent en soins de support pour réduire les effets secondaires des traitements dits traditionnels.

Face aux prises de position virulentes qui ont émergé ces derniers mois dans le débat public, alors que des millions de Français affirment constater des bienfaits, il est intéressant de se demander **pourquoi chercher coûte que coûte à opposer la médecine conventionnelle à la médecine douce ? Pourquoi ne pas les rendre complémentaires ?** Plutôt que de vouloir bannir à tout prix l'homéopathie, ne serait-il pas préférable d'accompagner son développement afin que les Français, au nom de la liberté de choix, puissent se voir offrir une large palette de soins et solutions thérapeutiques sécurisés et contrôlés ? Certains avancent l'argument du coût engendré par la consommation d'homéopathie. Or, en 2016, les médicaments homéopathiques représentaient moins de 1 % du budget médicaments de l'Assurance-maladie.

En juillet 2019, une tribune transpartisane demandant au Gouvernement de renoncer au déremboursement de l'homéopathie a été cosignée par 45 parlementaires sensibilisés à l'intérêt des traitements homéopathiques en complément de la médecine conventionnelle.

Forts de cette mobilisation, un colloque a été organisé en novembre dernier à l'Assemblée nationale qui a été particulièrement suivi. Réunissant des médecins, des vétérinaires, des scientifiques, des mutualistes et bon nombre de patients intéressés par le sujet, ils ont ainsi pu démontrer les bienfaits de l'homéopathie, tant en santé humaine qu'en santé animale. Ce parallèle est indispensable en ce sens qu'il permet de relativiser « l'effet placebo », puisque la psychologie n'existe pas chez les animaux, contrairement à ce que peuvent affirmer ses opposants.

Durant ce temps d'échange l'ensemble des expériences qui ont pu être partagées ont montré que l'homéopathie peut se révéler être une solution en matière de santé publique. L'acte de remboursement est donc véritablement plébiscité par de nombreux personnels de santé et de nombreux patients.

En outre, **le déremboursement intégral de l'homéopathie entraînera un fort pourcentage de report vers la médecine traditionnelle, plus coûteuse et présentant également davantage de risques d'effets indésirables et secondaires.** La France est l'un des pays du monde les plus consommateurs de médicaments (anxiolytiques, antidépresseurs...). Ces derniers représentent un coût de 15 milliards d'euros par an à l'Assurance maladie. Le déremboursement de l'homéopathie entraînerait inévitablement un fort pourcentage de report vers la médecine conventionnelle et pénaliserait donc encore davantage l'équilibre des comptes de la Sécurité Sociale.

C'est pourquoi, afin de maintenir l'homéopathie comme option dans le parcours de soins des patients mais **aussi dans l'optique de contribuer à la maîtrise des dépenses publiques de santé**, nous demandons au Gouvernement de revenir sur sa décision et puisse instaurer un moratoire à propos du déremboursement intégral de l'homéopathie prévu le 1^{er} janvier 2021 afin de permettre la poursuite des recherches scientifiques.

Il est enfin intéressant de noter que parmi nos proches voisins européens, reconnus entre autres pour la rigueur de la gestion de leurs finances et pour le sérieux de leurs systèmes de santé et de soins, l'Allemagne, après avoir connu des débats similaires aux nôtres, a décidé de maintenir le remboursement. La Suisse également.

Nous demandons également au Gouvernement de promouvoir les formations universitaires d'homéopathe faisant suite à la décision du Conseil national de l'Ordre des médecins de mettre fin aux conditions dérogatoires permettant le droit au titre pour les homéopathes - ce qui a un certain nombre d'implications regrettables, dont la principale – et non des moindres - est le risque de voir émerger de nombreux praticiens en homéopathie n'ayant suivi aucune formation.

Afin d'aller plus loin sur le sujet, nous avons l'honneur de solliciter à ce sujet un entretien afin de pouvoir échanger dans une volonté constructive sur ce sujet cher aux Français².

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Yves DANIEL

Liste des cosignataires :

Paul MOLAC, député du Morbihan
Blandine BROCARD, députée du Rhône
Stéphane VIRY, député des Vosges
Bernard PERRUT, député du Rhône
Yannick FAVENNEC, député de Mayenne
Marc LE FUR, député des Côtes d'Armor
François-Michel LAMBERT, député des Bouches du Rhône
Fabrice BRUN, député d'Ardèche
Maud PETIT, députée du Val de Marne
Michel ZUMKELLER, député du Territoire de Belfort
Frédérique DUMAS, députée des Hauts de Seine
Bruno JONCOUR, député des Côtes d'Armor

² La pétition « Mon Homéo Mon Choix » a recueilli à ce jour plus d'1,3 million de signatures
<https://www.monhomeomonchoix.fr/je-signe/>

Sandrine JOSSO, députée de Loire-Atlantique
Josette MANIN, députée de Martinique
Olivier FALORNI, député de la Charente maritime
Michèle VICTORY, députée d'Ardèche
Agnès THILL, députée de l'Oise
Michel FANGET, député du Puy de Dôme
Loïc DOMBREVAL, député des Alpes maritimes
Josiane CORNELOUP, députée de Saône et Loire
Mireille ROBERT, députée de l'Aude
Olivier DASSAULT, député de l'Oise
Stéphanie KERBARH, députée de Seine maritime
Benoît POTTERIE, député du Pas de Calais